

110 Vedette principale - Nom de collectivité (NR)

Premier indicateur

Type de vedette de nom de collectivité

- 0 Nom inversé
- 1 Nom de lieu
- 2 Nom en ordre direct

Second indicateur

Non défini

- ␣ Non défini

Codes de sous-zones

‡a	Nom de la collectivité ou nom de lieu comme élément de classement (NR)	‡l	Langue du document (NR)
‡b	Collectivité subordonnée (R)	‡n	Numéro de la partie, section ou réunion (R)
‡c	Lieu de réunion (R)	‡p	Nom de la partie ou section du document (R)
‡d	Date de réunion ou de signature du traité (R)	‡t	Titre du document (NR)
‡e	Terme de relation (R)	‡u	Affiliation (NR)
‡f	Date du document (NR)	‡0	Numéro normalisé ou de contrôle de la notice d'autorité (R)
‡g	Renseignements divers (R)	‡1	URI de l'objet du monde réel (R)
‡k	Sous-vedette de forme (R)	‡2	Source de la vedette ou du terme (NR)
		‡4	Relation (R)
		‡6	Liaison (NR)
		‡8	Numéro de liaison de zone et de séquence (R)

DÉFINITION ET PORTÉE DE LA ZONE

Cette zone contient un nom de collectivité désigné comme vedette principale. Selon diverses règles de catalogage, la vedette principale sous le nom d'une collectivité est attribuée aux ouvrages qui représentent la pensée collective d'une organisation.

Les noms de conférences et de réunions entrés en sous-vedette sous le nom d'une collectivité sont contenus dans cette zone au lieu de la zone 111.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La section *X10 Noms de collectivité - Renseignements généraux* renferme une description de la position du premier indicateur, des codes de sous-zones de même que les conventions d'entrée des données pour la zone 110.

Puisque le second indicateur est différent pour certaines zones, il n'est pas décrit dans la section portant sur les renseignements généraux, mais plutôt dans le présent document.

■ INDICATEURS

▪ Second indicateur - Non défini

La position du second indicateur est non définie et contient un blanc (␣).

■ EXEMPLES

- 110 1b#aCanada. #bMinistère de la défense nationale.
- 110 1b#aParis. #bThéâtre des Champs-Élysées.
[Notice pré-RCAA 2.]
- 110 2b#aÉglise catholique. #bConférence des évêques catholiques du Canada. #bCommission épiscopale de théologie.
- 110 2b#aSeminar Naturschutz und Landwirtschaft #0(DE-101b)200568-2
- 110 1b#aAllemagne. #bNationalversammlung (1919-1920)
- 110 1b#aÉtats-Unis. #kLois, statuts, etc.
[Notice pré-RCAA 2 démontrant l'utilisation antérieure de la sous-zone #k.]
- 110 1b#aÉtats-Unis. #bNational Technical Information Service. #u5205 Port Royal Road, Springfield, VA 22161.
- 110 1b#aFrance. #bBibliothèque nationale. #kManuscrit. #pFonds Dupuy.
- 110 0b#aNewman (Jean and Dorothy) Industrial Relations Library.
- 110 2b#aJean Carrière et associés.
- 110 1b#aChypre (Archidiocèse)
- 110 1b#aOntario. #bBureau d'information sur les conventions collectives.
- 110 1b#aJalisco (Mexique). #tLey que aprueba el plan regional urbano de Guadalajara, 1979-1983.
- 110 1b#aOttawa-Carleton (Ont.). #bConseil consultatif des arts.
- 110 1b#aÉtats-Unis. #bPrésident (1981-1989 : Reagan)
- 110 2b#aUniversité du Québec à Montréal. #bDépartement de kinanthropologie.
- 110 2b#aAssociation des ingénieurs-conseils du Canada.
- 110 2b#aUniversità di Bologna.
- 110 2b#aÉcole des hautes études commerciales (Montréal, Québec)
- 110 2b#aJ.B. Rolland (Firme)
- 110 2b#aAsted.
- 110 2b#aUniversité de Lille III.
- 110 1b#aCanada. #bAgriculture et agro-alimentaire Canada.
- 110 2b#aCompagnie de la Baie d'Hudson.
- 110 1b#aMarseille (France)
- 110 2b#aScientific Society of San Antonio (1892-1894)
- 110 2b#aParoisse Saint-Désiré du Lac Noir (Black Lake, Québec)
- 110 1b#aCanada. #bParlement. #bDirection des échanges parlementaires et du protocole.
- 110 2b#aAsted. #bCongrès.
- 110 2b#aUniversité de Bordeaux III. #bInstitut d'histoire.
- 110 1b#aParis. #bMontmartre.
- 110 2b#aÉglise catholique. #bConcilium Plenarium Americae Latinae #d(1899 : #cRome, Italie)
- 110 2b#aParti libéral du Canada. #bCongrès national #d(1980 : #cWinnipeg, Man.)
- 110 1b#aCanada. #bDélégation auprès de la Conférence interparlementaire, 82e, 1989, Londres, Royaume-Uni.